

Moulins, le **26 MAI 2023**

## LA PRÉFÈTE

Monsieur,

Vous avez déposé une étude préalable agricole le 27 janvier 2023 pour un projet de parc photovoltaïque au sol sur la commune de Voussac.

Mes services ont examiné cette étude et l'ont soumise à l'avis de la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) le 06 avril 2023.

Cette étude préalable agricole fait état d'impacts négatifs du projet sur l'économie agricole du territoire concerné et propose un montant de compensation collective agricole.

Cette étude a donné lieu à un avis défavorable de la CDPENAF, principalement motivé par le fait que l'installation agricole projetée à horizon 2025 et couplée au parc photovoltaïque est actuellement incertaine. La surface projetée du parc concerne environ 35 % de la surface agricole de l'exploitation, ce qui peut être considéré comme un risque pour le développement de l'activité agricole en l'absence de retours d'expérience pluriannuels significatifs sur les performances de systèmes ovins agrivoltaïques.

Il est à souligner que le dimensionnement technique et l'adaptation du projet au fonctionnement de l'exploitation est discutable, par exemple en raison d'un écartement prévu entre les panneaux de 3,5 m. De plus, le montant de compensation proposé a été considéré par la DDT comme sous-évalué, notamment car le ratio d'investissement nécessaire pour restituer le potentiel économique est sous-estimé.

J'émet donc un avis défavorable à l'étude préalable agricole de ce projet de parc photovoltaïque au sol.

Les services de la Direction départementale des Territoires sont à votre disposition pour tout complément.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pascale TRIMBACH

  
**La Préfète**  
Pascale TRIMBACH

PHOTOSOL  
M. David GUINARD  
40-42 rue la Boétie  
75008 PARIS